

A.C.P
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 27 rue des Echelles
86260 LA PUYE

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 25 JUILLET 2024

Le 25 juillet 2024,
A 9 heures,
Au siège social situé 27 rue des Echelles 86260 LA PUYE.

Monsieur Anthony, Richard ANGENOT, demeurant 27 rue des Echelles 86260 LA PUYE.
Propriétaire de la totalité des 100 parts composant le capital social de la Société A.C.P,

Associé unique de ladite société,

A préalablement exposé ce qui suit :

Une société à responsabilité limitée à associé unique a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée du 25 juillet 2024 signé à La Puye (86), qui sera publié en même temps que le présent acte. Le premier Gérant n'ayant pas été nommé dans les statuts, il appartient à l'associé unique de procéder à sa désignation.

PREMIERE DECISION : NOMINATION DU (DES) PREMIER(S) GERANT(S)

L'associé unique nomme en qualité de gérant de la société et pour une durée illimitée :

- Monsieur Anthony, Richard ANGENOT demeurant 27 rue des Echelles 86260 LA PUYE.

Le Gérant disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Il exercera ses fonctions avec les pouvoirs et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

Le Gérant accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

La rémunération de la gérance sera fixée ultérieurement.

La gérance a droit au remboursement de frais engagés dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation des justificatifs.

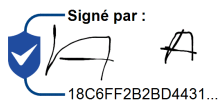
DEUXIEME DECISION : POUVOIRS A L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Anthony ANGENOT,

« Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Signé par :

18C6FF2B2BD4431...